

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SARL)

Dénomination sociale : TECHNO PLUS SARL

Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : 14, Rue des Entrepreneurs, Quartier Industriel, Casablanca - Maroc

Objet social : Prestations de services informatiques, vente de matériel, développement de logiciels

Dure : 99 ans compter de l'immatriculation au Registre du Commerce

Capital social : 100 000 MAD

Gérant : Monsieur Ahmed EL MANSOUR

Téléphone : +212 6 61 23 45 67

Email : contact@technoplus.ma

Article 1 - Forme de la société

Il est formé une Société à Responsabilité Limitée régie par les lois en vigueur, notamment la loi n5-96 au Maroc relative la société à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts.

Article 2 - Dénomination

La société prend la dénomination suivante : TECHNO PLUS SARL. Tous les actes et documents manant de la société doivent contenir cette dénomination.

Article 3 - Objet

La société a pour objet, au Maroc et l'étranger :

- Le développement et la commercialisation de logiciels informatiques
- La prestation de services informatiques (maintenance, réseau, cloud)
- L'achat, la vente de matériel informatique et l'électronique
- La formation et le conseil en informatique
- Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobiliers ou immobilières se rattachant directement ou indirectement l'objet social.

Article 4 - Siège social

Le siège social est fix : 14, Rue des Entrepreneurs, Quartier Industriel, Casablanca - Maroc. Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision de la gérance.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SARL)

Article 5 - Dure

La dure de la société est de 99 années compter de son immatriculation au Registre du Commerce, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 - Capital social

Le capital social est fixé la somme de CENT MILLE DIRHAMS (100 000 MAD). Il est divisé en 1 000 parts sociales de 100 MAD chacune, attribuées comme suit :

Associa	Nombre de parts	Montant (MAD)
----- ----- -----		
Ahmed EL MANSOUR 700 70 000		
Youssef BELKADI 300 30 000		
TOTAL 1 000 100 000		

Article 7 - Gérance

La société est gérée par : Monsieur Ahmed EL MANSOUR, né le 12/02/1985 à Rabat, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN n° AB123456, demeurant 23, rue Ibnou Sina, Rabat. Il est nommé gérant unique de la société pour une dureté illimitée. Il a tous les pouvoirs pour engager la société vis-à-vis des tiers.

Article 8 - Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice commence la date de l'immatriculation et se terminera le 31 décembre de l'année en cours.

Article 9 - Assemblées et décisions des associés

Les décisions collectives des associés sont prises dans les conditions prévues par la législation en vigueur. Chaque part sociale donne droit une voix.

Article 10 - Répartition des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve. Il est réparti entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SARL)

Article 11 - Cession des parts sociales

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers non associés qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Article 12 - Dissolution - Liquidation

La société sera dissoute avant terme dans les cas prévus par la loi ou par décision des associés. La liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée.

Article 13 - Frais

Tous les frais, droits et honoraires relatifs à la constitution de la société sont à la charge de cette dernière.

Fait à Casablanca, le 3 août 2025

En trois exemplaires originaux

Signatures des Associés :

1. Ahmed EL MANSOUR - (signe)
2. Youssef BELKADI - (signe)